

Déclaration de politique communale



La volonté de la majorité Villages-Ensemble-Ecolo, issue des élections du 13 octobre 2024, est de **remettre le citoyen au coeur des actions communales**.

La demande des habitants est de pouvoir être mieux écouté et entendu par les responsables communaux, de recevoir plus d'informations, d'avoir un accès plus aisé aux services communaux, et qu'il y ait plus de transparence dans les décisions.

L'ambition de notre programme pour les six prochaines années est la suivante :

- ▶ Préserver le **cadre semi-rural** et le patrimoine de notre commune, pour en faire un lieu de vie durable et agréable à long terme.
- ▶ Se doter rapidement des **outils urbanistiques** (Schéma de développement communal et Charte d'urbanisme) nous permettant de mieux maîtriser l'aménagement du territoire.
- ▶ Mettre en place une **concertation avec les habitants** pour les gros dossiers urbanistiques et les grands dossiers thématiques.
- ▶ Faire du Collège une **équipe** compétente, efficace, solidaire et pro-active.
- ▶ Réorganiser les services communaux en appliquant un **management collaboratif et humain**, avec un encadrement clarifié, des locaux mieux adaptés, des outils informatiques performants, et de la formation continue.
- ▶ Garder le **contrôle de nos dépenses** par une gestion rigoureuse, le recours aux subsides publics, l'inscription dans des marchés publics collectifs.
- ▶ Elaborer un **programme d'investissements pluriannuel** ambitieux mais réaliste, avec des priorités et des échéances, sans accroître les impôts locaux (IPP et PrI).
- ▶ Réaliser les infrastructures de prévention des inondations.
- ▶ Maintenir la qualité de notre **enseignement** communal et les diverses activités de notre **pôle social**.
- ▶ Améliorer la **convivialité** de nos villages via des lieux de rassemblement, des petites infrastructures sportives ou de loisirs.



**Chaumont.
Gistoux.**



**PHILIPPE BARRAS,
BOURGMESTRE**

Photo de couverture : Ravi MISRA

01. POLICE ET SECURITE

Le Collège collaborera de manière constructive avec la zone de police des Ardennes brabançonnaises et la zone régionale de secours.

Concernant la police et la circulation, nos priorités sont les suivantes :

- ▶ La vitesse sera adaptée en fonction du type de voirie, de sa fréquentation et de sa situation. Les dispositifs de réduction de la vitesse doivent faire l'objet d'une évaluation en termes de pertinence et de résultat.
- ▶ La circulation des modes doux (piétons et 2 roues) doit être privilégiée et protégée dans les quartiers résidentiels.
- ▶ Le maintien ou non de l'éclairage public le long des voiries sera examiné en concertation avec les parties prenantes et les riverains concernés.

- ▶ Les PLP (Partenariats Locaux de Prévention) sont à relancer en collaboration avec les agents de quartier.
- ▶ Les heures d'exploitation des activités dans et autour des sablières doivent être respectées, afin de protéger le repos nocturne des habitants.
- ▶ Les dépôts sauvages et incivilités seront sanctionnés par l'agent constatateur.

En ce qui concerne les risques et la gestion de **situations de crise** liés aux incendies et aux inondations, la priorité est de faire adopter par le Conseil communal le PGUIC (Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal). Des exercices liés à la mise en oeuvre du plan d'urgence local seront ensuite réalisés.



02. BUDGET ET FINANCES

Des finances saines pour des projets pertinents. La majorité s'engage à pérenniser l'équilibre annuel des **finances** communales, en assumant pleinement nos missions de base, tout en investissant dans des projets collectifs nécessaires et priorités.

- ▶ Des choix financiers stratégiques devront être réalisés pour faire face aux nombreux défis qui attendent notre commune, avec une vision pluriannuelle, afin de garantir l'avenir de nos finances sur le long terme.
- ▶ Nous veillerons dans le même temps à entretenir le patrimoine existant, depuis les bâtiments jusqu'aux voiries, pour maintenir des infrastructures de qualité.
- ▶ Le Collège, en étroite collaboration avec l'administration, s'engage à faire preuve d'anticipation, de créativité et de rigueur dans ses investissements, en préparant des dossiers pouvant bénéficier d'un maximum de subsides, tout en étant ouvert à des opportunités de partenariats publics et publics-privés.
- ▶ Nous veillerons à ce que le budget communal soit structurellement équilibré au travers d'une analyse fine de la balance des services rendus et d'un suivi performant des dépenses courantes.
- ▶ Le Collège n'exclut pas d'envisager une réflexion sur les taux d'imposition, en fonction des réalisations menées et de l'évolution

des finances communales au cours de la mandature.

- ▶ En ce qui concerne les **marchés publics**, les cahiers des charges reprendront des critères de fonctionnalité et de performance d'usage courant, en évitant les spécificités exclusives. Ils intégreront, si possible, des critères de durabilité et favorisant l'économie circulaire. L'accès des PME, et particulièrement des PME locales, sera facilité dans le respect de la législation.
- ▶ Dans la mesure du possible, la Commune s'inscrira dans les appels d'offre groupés (SPW-Service Public de Wallonie, IPFBW-Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon, InBW-Intercommunale pure du Brabant wallon, etc.) afin de ne pas devoir rédiger et lancer ses propres appels d'offre.
- ▶ La bonne gestion de la trésorerie sera poursuivie, de manière à financer certains investissements sans emprunt, et de bénéficier par ailleurs des meilleurs rendements.
- ▶ L'objectif est de maintenir la **dette** lissée à maximum **60%** des recettes annuelles.

03. ADMINISTRATION COMMUNALE

En tant que service public, l'administration est au service du citoyen et de l'intérêt général. C'est sa raison d'être. Pour accomplir sa mission de manière efficace, elle doit être bien organisée et disposer de locaux et d'équipements performants.

Nos objectifs sont les suivants :

- ▶ Avoir un organigramme clair, des descriptifs de fonction actualisés, une GRH (gestion des ressources humaines) se basant sur des entretiens d'évaluation et des programmes de formation continue, et s'orienter vers un management basé sur la transparence, la confiance et l'autonomie.
 - ▶ S'inspirer des bonnes pratiques et de la gouvernance des autres communes du Brabant wallon, pour améliorer notre organisation et nos services.
 - ▶ Etablir un organigramme et une répartition claire des tâches et des responsabilités de chacun au service technique. Renforcer son efficience en optimisant les processus internes, en favorisant la formation continue et la collaboration interservices.
 - ▶ Avoir un cadre de travail accueillant et convivial. Une étude de faisabilité et un avant-projet seront réalisés afin de construire une extension communale (ex-maison Naveau) dans le but notamment de mieux accueillir la population, avoir des salles de réunion et un espace cafétaria.
 - ▶ Mettre en oeuvre le programme d'actions relatif au bien-être du personnel.
 - ▶ Réaliser un relevé des différents programmes informatiques utilisés au sein de l'administration et voir les synergies possibles.
 - ▶ Utiliser au maximum les outils informatiques, sur des plateformes partagées et sécurisées.
 - ▶ Accompagner le personnel communal dans la transition numérique par des formations adaptées.
 - ▶ Mettre en place une gestion pro-active des recrutements tenant compte de la fin de carrière des agents communaux.
 - ▶ Privilégier les échanges numériques avec les habitants (demandes d'attestations, etc...) pour éviter des déplacements inutiles, tout en conservant la possibilité d'avoir un contact direct avec les services communaux, avec des horaires d'accès sans rendez-vous.
- ▶ Instaurer un guichet unique (front office), pour donner des infos de première ligne et/ou orienter le demandeur vers le service compétent.
 - ▶ Utiliser le logiciel Townstreet pour permettre aux habitants de signaler des problèmes de voirie ou autres, et connaître leur suivi.
 - ▶ Envoyer un accusé de réception dans les 48h, pour tout courrier écrit. Un suivi sera organisé pour le traitement de fond de la demande.
 - ▶ Utiliser nos moyens de communication (Amalgame, panneaux communaux, site internet, toutes-boîtes) pour informer les habitants de travaux ou activités importantes qui impacteront leur cadre de vie quotidien.



04. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Notre commune a été et est l'objet de nombreuses demandes de permis d'urbanisme pour des projets immobiliers allant jusqu'à plus de 50 logements.

Le nouveau Collège adoptera une politique d'aménagement du territoire et urbanistique cohérente, exigeant une vision d'ensemble et des directives claires.

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- ▶ La majorité procédera, avec le concours de la CCATM, à la révision du Schéma de Développement Communal (SDC) qui fut adopté en 2015. La priorité est de finaliser le cahier des charges conduisant à la désignation, dans les plus brefs délais, d'un bureau d'études agréé qui devra inclure la consultation citoyenne dans son travail.
- ▶ La majorité ne proposera qu'une seule centralité à Gistoux, et souhaite réviser à la baisse les densités dans les sept autres villages.
- ▶ Un SOL (Schéma d'Orientation Local) sera lancé sur Dion-le-Mont si la détermination des centralités de la commune n'est pas suffisante pour préserver le caractère semi-rural du village.
- ▶ En parallèle du SDC, une charte d'urbanisme sera élaborée définissant les grands principes et les lignes directrices à adopter pour l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme.
- ▶ Pour toute demande d'urbanisation de plus de 3 logements, il sera vivement recommandé au demandeur d'organiser une séance publique d'information préalable à l'enquête publique, afin de promouvoir un dialogue constructif entre le promoteur et les habitants.

La majorité souhaite améliorer l'accessibilité des habitants aux services d'urbanisme et aux dossiers :

- ▶ Mettre en ligne, dans le respect des dispositions légales en vigueur, tout ou partie des dossiers numérisés, lors des enquêtes publiques.
- ▶ Informer la population de la situation des grands dossiers urbanistiques via le journal communal Amalgame et le site internet.
- ▶ Une vigilance accrue sera apportée au respect et à la stricte conformité des travaux aux permis délivrés ; une attention particulière sera portée à toutes les activités pouvant porter atteinte à l'environnement et à la quiétude des riverains. Les exigences de réhabilitation, notamment celles relatives aux activités en cours sur le site dit des sablières, feront l'objet d'un suivi régulier.
- ▶ En cas d'infraction, les délits et abus seront sanctionnés.
- ▶ Tout octroi de permis devra tenir compte de la situation existante en matière de mobilité, d'infrastructure et d'équipements collectifs.
- ▶ En cas de demande de lotissement, outre l'imposition de conditions, seront exigées des promoteurs des charges d'urbanisme proportionnées, telle que la restitution éventuelle à la commune d'un ou plusieurs logements.
- ▶ Suivant la topographie des lieux, une étude de sol et une étude d'incidences environnementales seront demandées pour les demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation ou de réhabilitation. Les dérogations en zone d'aléa d'inondations, de ruissellement et d'immersion temporaire, seront très limitées.
- ▶ Sauf pour les cessions présentant un réel usage public d'intérêt général, le Collège n'acceptera plus systématiquement la cession à la commune des voiries, bassins d'orage, noues ou autres équipements, ... qui mettent à charge de la collectivité les frais d'entretien et de remise en état d'ouvrages privés.

Dans les demandes de permis, une vigilance particulière sera portée aux performances énergétiques, aux matériaux durables, à l'adaptabilité, particulièrement dans les logements publics.



05. TRANSITION ECOLOGIQUE



Prendre soin de la nature, défendre et préserver la biodiversité, assurer la transition énergétique, garantir la propreté de nos villages et campagnes, sont les critères importants de la qualité de notre environnement.

- ▶ Avec tous les acteurs et services concernés, dont les agriculteurs, la priorité sera mise sur l'étude et la mise en oeuvre de tous les moyens et les infrastructures nécessaires à la préservation des inondations et coulées de boues (curages et gestion différenciée des fossés, avaloirs, bassins d'orage, pose de fascines, création de zones d'immersion temporaires, etc...).
- ▶ L'examen des demandes de permis d'urbanisme portera une attention accrue à l'artificialisation des sols, aux mesures d'infiltration sur site, au dimensionnement pour le stockage et l'écoulement des eaux pluviales, aux aires de parking et aux voies d'accès perméables, aux toitures verdurisées, ...
- ▶ Nous accentuerons le partenariat et la communication avec le DNF (Département Nature & Forêts), pour la préservation de la faune et de la flore, la gestion et l'aménagement des espaces verts et des zones naturelles (Brocsous, Champaine, Ronvau,...).

- ▶ Nous soutiendrons et encouragerons toutes initiatives citoyennes ainsi que du monde agricole concernant la conservation des sols, la gestion des ruissellements, la protection des cours d'eau et mares, et l'accroissement de la biodiversité.

ENERGIE

- ▶ Une étude de faisabilité pour une pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux sera étudiée.
- ▶ Nous encouragerons les projets visant à favoriser les communautés d'énergie locales, le chauffage urbain ou collectif dans les lotissements, la géothermie individuelle ou collective, ainsi qu'une étude de pré-faisabilité pour l'implantation d'une unité de biométhanisation, avec tous les intervenants intéressés.
- ▶ Le programme E-lumin, de remplacement de l'éclairage public par du LED, sera poursuivi. Ce n'est qu'après une concertation avec les riverains du quartier et les parties prenantes concernés, que des suppressions d'éclairage public seront décidées.

DECHETS

- ▶ En partenariat avec InBW, la redevance-taxi sur la collecte des déchets sera revue pour 2026, mettant l'accent sur le principe du pollueur-payeur, et favorisant les personnes qui trient et réduisent leurs déchets.
- ▶ Une étude de faisabilité sera menée concernant l'implantation d'autres points de collecte volontaire.
- ▶ Une collecte des déchets verts sera réinstaurée, avec des critères évitant les abus.
- ▶ Les campagnes de sensibilisation visant l'objectif du zéro déchet seront lancées, orientées notamment vers les mouvements de jeunesse et les écoles.
- ▶ Nous encouragerons les séances d'information, visites, échanges pour la bonne gestion du compost et de la permaculture, à usage privé.
- ▶ Nous inciterons à participer activement aux campagnes et journées de grand nettoyage, notamment des cours d'eau, afin d'y préserver et d'y voir naître une plus grande biodiversité.

ENVIRONNEMENT

- ▶ Nous renforcerons les prérogatives et moyens d'actions du service de l'environnement et des éco-cantonniers, notamment en ce qui concerne les missions de l'agent constatateur.
- ▶ La cartographie du maillage écologique de notre commune sera poursuivie.
- ▶ Nous poursuivrons notre engagement dans la convention des Maires, le plan PAEDC, le projet Pollec à travers le groupe Chaumont Climat.
- ▶ Nous veillerons à rendre nos entrées de villages plus fleuries et verdurisées.



06. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

TRAVAUX

La majorité a comme objectif d'améliorer le fonctionnement du service technique à savoir :

- ▶ Rénover le dépôt, le site et les bâtiments du service technique communal.
- ▶ Prioriser des routes en bon état, grâce à un entretien préventif et curatif des voiries, suivant un cadastre des besoins, et en respectant les critères techniques définis par le SPW.
- ▶ Avoir une gestion dynamique et préventive de la flotte des véhicules.



MODERNISATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PUBLICS

La majorité souhaite rendre nos infrastructures communales exemplaires en matière d'efficacité énergétique et d'accessibilité. À cette fin, notre objectif est de :

- ▶ Réaliser un audit général de l'ensemble des bâtiments publics afin de réduire leur empreinte énergétique, améliorer leur confort et optimiser leur accessibilité (ex : PMR).
- ▶ Mener une pré-étude de faisabilité pour une extension de la maison communale, par démolition et reconstruction de l'ancienne maison Naveau, pour un meilleur accueil des citoyens et un meilleur fonctionnement de l'administration.

07. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Garantir une mobilité fluide et sécurisée pour tous les usagers est une priorité. Les objectifs de la majorité sont les suivants :

- ▶ Elaborer un plan de mobilité communal.
- ▶ Élaborer un plan pluriannuel pour l'entretien des trottoirs, des sentiers et des parcours cyclables.
- ▶ Développer un réseau de pistes cyclables reliant les principaux lieux de fréquentation. Nos priorités iront vers la création de parcours deux-roues entre le centre de Gistoux, le Centre sportif André Docquier, Louvain-la-Neuve et Wavre.
- ▶ Protéger les trajets à pied et à deux roues vers les écoles, en aménageant au mieux leurs abords, en tenant compte des voitures et des bus scolaires.
- ▶ Définir un espace physique protégé où la circulation fluide sera possible pour tous, en

zone 30, dans un centre de village, à titre d'expérience-pilote, et en faire l'évaluation.

- ▶ Renforcer, avec l'aide de l'OTW (Opérateur de Transport de Wallonie, ex-TEC), l'offre de transports publics reliant les villages entre eux ainsi qu'aux centres voisins (Ottignies-LLN, Wavre).
- ▶ Installer des parkings à vélos dans les lieux de fréquentation.
- ▶ Implanter une aire de voitures partagées dans le centre de Gistoux.
- ▶ Communiquer clairement et en temps réel sur les chantiers dans le domaine public, via une carte interactive géolocalisant les chantiers en cours.
- ▶ Réunir deux fois par an la Commission communale de Mobilité.

08. LOGEMENT



Se loger dans la commune n'est pas une évidence pour les jeunes, les seniors et les isolés.

- La nouvelle majorité encouragera les nouvelles formes d'habitation en veillant à leur conférer un cadre légal. La rénovation du bâti existant, la promotion de logements adaptables, le logement intergénérationnel, la colocation, les logements locatifs ou acquisitifs accessibles

aux petits budgets, les logements solidaires, les habitats légers... seront encouragés dans les zones à bâtir afin de diversifier les types de logement pour une accessibilité et un accueil pluriel au sein de la commune, et de réduire l'artificialisation des sols.

- Les habitats groupés et la rénovation du bâti existant veilleront à favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle.
- Sollicitant toutes les aides et acteurs publics disponibles, et en concertation avec les services concernés, tel l'AIS, nous veillerons à promouvoir le marché des logements à loyers modérés ou financièrement accessibles pour les jeunes et les seniors ; en cas de projet communal, priorité sera réservée à ceux qui sont déjà domiciliés dans notre commune.



09. ENSEIGNEMENT – ATL

Après la famille, l'éducation est la première clé de l'épanouissement de chaque enfant. D'où l'importance de nos écoles, de nos services parascolaires et de notre pôle jeunesse. Voici nos priorités pour les 6 prochaines années.

Nous souhaitons :

- ▶ Maintenir la qualité de notre enseignement par un soutien constant aux directions d'écoles, aux enseignants et aux accueillants, et un dialogue continu avec les différents acteurs scolaires, en leur fournissant formations et matériel pédagogique.
- ▶ Redynamiser les conseils de participation afin qu'ils soient utilisés à leur plein potentiel et renforcent les liens entre les différents acteurs, dont les parents.
- ▶ Maintenir et enrichir un accueil extrascolaire de qualité, encadré par du personnel attentionné, qualifié et en formation continue. Nous souhaitons élargir l'offre des activités proposées aux enfants en incluant des ouvertures vers des matières nouvelles. Ces activités pourront activer diverses passions, notamment orientées vers l'entrepreneuriat, l'autonomie et la résilience ('petit débrouillard'). Ces focus seront proposés dans l'offre d'enseignement classique, durant l'accueil extrascolaire ainsi que dans l'offre des plaines durant les congés scolaires. Une synergie entre les attentes des enfants et des enseignants, en incluant les souhaits de partage de nos aînés, sera mise en place.
- ▶ Poursuivre et renforcer l'accompagnement de qualité des enfants dans leurs apprentissages, via notre Ecole Des Devoirs (EDD).
- ▶ Continuer à investir dans l'émancipation, la santé et le bien-être par les biais du sport, de la culture et des arts (peca) est une priorité. Nous poursuivrons entre autres la sensibilisation à l'ouverture sur le monde lors de journées spécifiques. Cela inclut également le projet de permettre à tous les enfants des écoles d'avoir des cours de natation.
- ▶ Favoriser toutes les initiatives qui entretiennent le « savoir-vivre » à l'école. Cela inclut une sensibilisation accrue à la citoyenneté, au respect des êtres vivants, à l'entretien du matériel, et à la lutte contre le harcèlement scolaire, dès le plus jeune âge.
- ▶ Etendre des cours d'informatique de base dans le cursus des élèves de nos écoles communales. Ces cours intégreront une dimension sur l'usage responsable d'internet.
- ▶ Relancer le goût de la lecture, de la recherche, du développement et de l'émerveillement via entre autres nos bibliothèques scolaires, en facilitant leur accès et utilisation.
- ▶ Encourager via des activités, dans et hors école, la bonne compréhension de l'origine de notre alimentation, de la culture et de l'élevage, de la transformation et enfin de la cuisine de notre nourriture en général, en donnant la priorité aux producteurs, artisans et fournisseurs locaux.
- ▶ Encourager dans les écoles les initiatives d'ouverture et de partage d'expériences de vie et de métiers : rencontres avec des personnalités sportives, immersion dans une autre culture, éveil à différentes situations sociales.
- ▶ Bâtiments scolaires : durant cette mandature, nous veillerons à poursuivre nos investissements en matière de sécurité (mises en conformité), de confort (accessibilité, acoustique, chauffage) et d'économies à long-terme (consommation énergétique).



10. JEUNESSE

Nos jeunes, ces adultes de 2030. Devant une jeunesse en questionnement, il est du rôle des pouvoirs publics de les accompagner au mieux dans une société en pleine évolution. Nous souhaitons aller à la rencontre des jeunes, les écouter, coconstruire des projets avec eux et soutenir les différents acteurs de terrain.

Nous poursuivrons et renforcerons les différentes initiatives initiées sous la précédente mandature, comme par exemple :

- ▶ Mettre à disposition un endroit confortable et convivial dédié à la jeunesse, et en faire un lieu central de contact, d'animation et de soutien pour les jeunes.
- ▶ Sensibiliser, via des associations et des professionnels, à des sujets inhérents à la vie d'ado : réseaux sociaux, alimentation, mode, sexualité, cyber/harcèlement, entretien d'embauche/cv, entrepreneuriat.
- ▶ Proposer des soirées popcorn/ciné dans chaque village, en alternance.
- ▶ Maintenir les activités socialement valorisantes et valorisées pour les jeunes et la collectivité (ex. : Printemps/Été solidaires avec le CPAS).
- ▶ Collaborer avec des associations comme la Chaloupe, Infor-jeunes, l'AMO 20, Univers

Santé, etc ... pour soutenir les jeunes en incluant ceux qui sont isolés.

Les mouvements de jeunesse font partie intégrante de nos vies villageoises et familiales. Il s'agit d'un bon millier d'enfants, de jeunes, et de leurs encadrants bénévoles. En concertation avec ces derniers, nous souhaitons trouver des solutions afin qu'ils disposent de locaux adaptés pour leurs animations. La problématique des lieux de camp sera également considérée avec une réflexion quant à la possibilité de mettre nos lieux publics à disposition. Enfin, nous continuerons à soutenir leurs activités avec du prêt de matériel, des endroits de stockage et un support logistique pour les camps.

Via le Pôle social, le soutien et la mise à disposition du logement Auton'Home sera maintenue, afin d'héberger et d'accompagner 8 jeunes M.E.N.A. (mineurs étrangers non accompagnés).

Les plaines de vacances à Chaumont-Gistoux rencontrent un vif succès. Elles se poursuivront et, si nécessaire, seront renforcées. Les enfants en situation de handicap sont les bienvenus, avec un accompagnement individuel s'adaptant à chaque enfant. Les animateurs bénéficieront d'une journée annuelle de formation.



11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

COMMERCE

Une commune sans commerce est une commune qui se meurt. Les commerces tissent des liens sociaux et font vivre une commune. La majorité souhaite promouvoir le commerce local et créer une identité commerciale propre à Chaumont-Gistoux.

Les objectifs poursuivis durant cette législature :

- ▶ Relancer le dialogue avec les commerçants pour une meilleure connaissance de leur métier et de leurs attentes, dans le but d'assurer une animation commerciale soutenue logistiquement par la Commune.
- ▶ Basé sur le schéma de développement commercial, relancer le comité d'accompagnement, en les impliquant et en leur donnant un rôle moteur. Apporter une meilleure visibilité, notamment par une présence régulière dans l'Amalgame, une information via le site communal et à travers les réseaux de tourisme de proximité.
- ▶ Accentuer l'identité locale notamment par la mise en place, par exemple, d'un label

« Village Gourmand », l'organisation de la fête de la tarte, d'un marché aux artisans et producteurs locaux.

- ▶ Promouvoir le commerce local notamment lors des événements festifs.
- ▶ Accompagner les commerçants dans l'information et la recherche de subsides éventuels.

ECONOMIE – EMPLOI

Les objectifs poursuivis durant cette législature :

- ▶ Dans le respect des marchés publics, consulter nos PME locales, lors d'achat de nourriture, consommables, services et équipements par la Commune, le CPAS et les écoles.
- ▶ Veiller à ce que tout nouveau projet de développement économique respecte l'environnement et s'intègre harmonieusement dans la vie communale.
- ▶ Apporter un nouvel élan à l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) en collaboration avec le CPAS.

12. AGRICULTURE



Notre volonté de maintenir le cadre semi-rural de notre commune nécessite de reconnaître le rôle essentiel de nos agriculteurs. Ce sont eux qui ont façonné au cours des décennies le paysage de notre commune. Il est indispensable de maintenir un dialogue constructif entre le monde agricole et les citoyens, notamment par une meilleure

connaissance de leur métier et en rapport avec une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les objectifs poursuivis durant cette législature :

- ▶ Relancer un dialogue permanent avec les agriculteurs, notamment par la Commission Agriculture, pour déboucher sur des mesures concrètes pour faciliter leur métier (fauchage des talus, entretien des haies et branches gênantes le long des voiries).
- ▶ Réserver une place régulière aux agriculteurs dans l'Amalgame pour une meilleure information concernant leur métier.
- ▶ Renforcer le lien entre les agriculteurs et les citoyens, par une journée spéciale par an ou le parrainage d'une ferme par chaque école de la commune, ou la mise en valeur des producteurs locaux.
- ▶ Remettre aux nouveaux habitants la Charte de la ruralité.
- ▶ Informer et encourager les pratiques agricoles permettant d'accroître la capacité des sols à retenir l'eau (plantation, haies, ...).

13. SPORT

Le sport, synonyme de bienfait pour la santé, et la pratique d'une activité physique régulière et adaptée en fonction de chaque individu, permettent de lutter contre l'isolement et exercent un rôle primordial dans l'intégration sociale de tous les habitants. C'est pour atteindre ces objectifs que la majorité axera sa politique de promotion de sport pour tous et accessible à tous, en proposant une offre correspondant aux besoins des habitants.

L'Asbl Omnisports et la Régie Communale Autonome assureront les relais, seront le moteur de la politique sportive et auront la responsabilité de la gestion des installations du Centre sportif André Docquier et de l'occupation des salles de gymnastiques des écoles communales.

Le Collège et l'échevin des Sports seront pleinement associés et partenaires. Cette collaboration sera notamment garantie par les contrats de gestion entre la Commune et la Régie Communale Autonome.

Les objectifs poursuivis durant cette législature :

Poursuivre le développement du Centre sportif André Docquier :

- ▶ Par la réalisation d'un nouveau hall sportif en intégrant l'évolution des besoins des clubs locaux et de la population (cfr enquête menée par l'Asbl Omnisports). Cette réalisation ne pourra se faire qu'en fonction de la subordination des pouvoirs locaux et avec une attention particulière en termes d'économie d'énergie et d'utilisation rationnelle des ressources.
- ▶ Par un plus grand choix d'activités extérieures (parcours santé, VTT, lieu de départ pour des

promenades) et la découverte de nouvelles disciplines sportives notamment lors de la Fête du sport.

- ▶ Par la mise en avant et la promotion de la beauté du cadre et de la convivialité du lieu.
- ▶ Par un renforcement de l'accueil au Centre sportif.

Collaborer avec des partenaires

- ▶ Maintenir un dialogue permanent avec les clubs et autres acteurs sportifs
- ▶ Mettre en avant les clubs par une meilleure promotion de leurs activités sportives pour tous ainsi que des événements communaux tels que les Mérites sportifs et la Fête du sport.
- ▶ Favoriser la mise en place d'activités en handisport, en collaborant avec la fédération francophone d'handisport.
- ▶ Apporter un support logistique, financier ou administratif (relais de formations, informations sur le statut des Asbl, appels à projets et subsides, ...).

Promouvoir la pratique du sport pour tous et à différents endroits de la commune :

- ▶ Rechercher des endroits dans la commune pour créer des espaces sportifs de proximité dans les villages (parcours santé, petite infrastructure sportive de quartier, skatepark).
- ▶ Accueillir des activités sportives ouvertes à tous dans les salles de gymnastique des écoles de Corroy, Dion et Gistoux.
- ▶ Maintenir un prix préférentiel pour tous les habitants de Chaumont-Gistoux.



14. CULTURE, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE



Faciliter l'accès aux loisirs et au tourisme local et durable, à la culture et à nos richesses. La majorité entend intensifier la politique de développement culturel, touristique et d'encouragement aux associations initiée au cours des mandatures précédentes, de manière à assurer l'accès et la participation de tous : enfants, jeunes et moins jeunes, familles, aînés, à l'école et partout dans la commune, à des activités de qualité et à la découverte de notre environnement. Pour parvenir à un développement harmonieux et respectueux des attentes de la population, de notre cadre de vie et de l'identité de nos villages, elle s'appuiera sur chacun : citoyens, commerçants et associations pour en faire un véritable moteur de notre bien vivre-ensemble. La créativité, le bénévolat, l'esprit d'initiative, l'intergénérationnel et les liens entre les habitants restent nos moteurs.

Nous allons :

- ▶ Soutenir, encourager les liens et les partenariats avec les nombreux groupements de citoyens et associations actifs à Chaumont-Gistoux, en ce compris le Syndicat d'initiative, le Centre culturel et le Cercle d'histoire.

- ▶ Augmenter les espaces publics de convivialité par le placement de bancs, tables, parterres ou espaces.
- ▶ Poursuivre l'organisation d'activités diversifiées dans notre commune, avec un accent sur la mise en avant de nos richesses et de nos talents locaux, professionnels et amateurs. Les partenariats utiles avec des voisins ou institutions partenaires (CCBW-Centre Culturel du Brabant Wallon, MTBW-Maison du Tourisme du Brabant Wallon, FWB-Fédération Wallonie-Bruxelles, CGT-Commissariat Général au Tourisme,...) seront recherchés pour renforcer ou consolider nos actions. Au niveau communication, nous mettrons en ligne, accessible à tous, un « agenda de Chaumont-Gistoux » informant largement sur l'ensemble des activités ouvertes au public, événements, festivités proposées à Chaumont-Gistoux par les associations, clubs sportifs, comités de quartier, ... et par la Commune.

15. BIEN-ETRE ANIMAL

Le 3 mai 2024, la protection des animaux en tant qu'êtres sensibles a été inscrite dans la Constitution belge. Dans le cadre de cette reconnaissance, la majorité souhaite suivre cette impulsion et mettre en place différentes actions afin de mieux prendre soin de nos amis les animaux.

- ▶ Instaurer la journée du bien-être animal et en faire un jour de fête et de partage pour tous les amoureux des animaux.
- ▶ Poursuivre son implication dans la stérilisation des chats errants, avec un budget annuel dédié.
- ▶ Etablir une charte d'adoption rappelant l'engagement que l'on prend quand on adopte un animal de compagnie, et plus particulièrement un chien.
- ▶ Rappeler la législation en termes de permis de détention, d'obligation de tenir son chien en laisse pour une bonne convivialité entre les promeneurs et les autres animaux, et de protection dans le cas d'un chien dit dangereux.
- ▶ Mener une réflexion pour aménager des espaces dédiés aux chiens afin de leur permettre de courir en toute liberté et en toute sécurité.
- ▶ Renforcer nos partenariats avec les associations locales, majoritairement bénévoles, qui viennent en aide aux animaux blessés et en détresse.
- ▶ Suite au changement de statut du hérisson à 'quasi menacé d'extinction' sur la liste

rouge des animaux menacés fin 2024, nous souhaitons sensibiliser les usagers à l'usage de robots-tondeuses et ainsi protéger l'animal, en plus de renforcer son habitat via la plantations de haies.

- ▶ Notre commune a aussi un rôle transversal à assumer. En environnement et en urbanisme, en préservant des trames vertes, des zones humides, des forêts, des biotopes riches et rares. En termes d'éclairage, en laissant une nuit noire là où c'est possible. En termes de taille et d'élitage, en respectant les périodes de nidification. En termes de mobilité, avec des zones de ralentissement sur les voies traversées par les batraciens en période de migration. En termes de fauche, en vérifiant la présence d'un faon caché dans les hautes herbes.



16. COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Nous voulons renforcer la communication et l'implication citoyenne afin de construire ensemble l'avenir de notre commune, en toute transparence. Pour cela, la majorité a comme objectifs de :

- ▶ Mettre en place un guichet unique (permanence physique, téléphonique et numérique) pour faciliter les démarches des citoyens.
- ▶ Déployer une stratégie multicanale (bulletin communal, site web, réseaux sociaux, affichage) pour une information claire et accessible.
- ▶ Donner une information pédagogique sur les différents projets en cours.
- ▶ Organiser des réunions annuelles d'information dans les villages, pour faire le point

sur les projets en cours et échanger avec les citoyens.

- ▶ Déployer un outil numérique de sondage pour prendre connaissance des besoins et attentes des habitants.
- ▶ Avoir une réflexion sur un mécanisme de consultation collective.
- ▶ Diffuser en direct les conseils communaux, pour plus de transparence.
- ▶ Mettre en place une permanence du Collège pour rencontrer la population.
- ▶ Maintenir le budget participatif pour encourager les projets citoyens.



17. DIGITALISATION ET MODERNISATION DES SERVICES

La digitalisation représente une opportunité pour moderniser les services communaux.

À cet effet, nous prévoyons de :

- ▶ Moderniser le site internet incluant toutes les entités de la commune (Commune, CPAS, RCA, ATL, ...) afin d'avoir un seul outil numérique

de communication envers le citoyen, dans le respect des missions et activités de chacun.

- ▶ Introduire des outils numériques intuitifs (cartes interactives, formulaires en ligne) pour simplifier les démarches des citoyens.
- ▶ Implémenter une structure informatique uniforme pour tout le personnel communal.

18. DROITS HUMAINS

Nous avons tous droit à un environnement sain, à un logement décent, à la santé, à l'éducation, à nous exprimer, être entendu et à participer en tant que citoyen à la vie communale.

Nos objectifs :

- ▶ Encourager l'implication du plus grand nombre dans la construction d'une commune garante des libertés et des droits fondamentaux et d'une commune en lien avec l'actualité.
- ▶ Porter une attention particulière aux droits fondamentaux des aînés et prendre des décisions qui amélioreront leur accès à ces droits et à des conditions de vie qui respectent leurs besoins, leurs choix et leur dignité.

- ▶ Améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes.
- ▶ S'engager de façon active et participative, en sensibilisant les acteurs locaux au commerce équitable.
- ▶ Soutenir les initiatives solidaires réalisées localement.
- ▶ Encourager les écoles de la commune à s'engager annuellement dans un projet solidaire, interculturel, ou qui met l'accent sur le respect des droits humains.
- ▶ Nous serons attentifs à l'égalité des chances et des genres dans les dossiers et projets qui sont de notre compétence.

19. DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE DU C.P.A.S DE CHAUMONT-GISTOUX

Objectif :

Etre une commune accueillante, ouverte, inclusive et solidaire où chaque habitant se voit accorder une véritable place et assurer la qualité de vie à laquelle il peut légitimement aspirer.

Notre priorité est de lutter contre l'isolement et la marginalisation par une attention portée aux besoins de chacun et à la création de liens entre les citoyens de toutes générations.

Durant ces six années, nous poursuivrons les services existants au C.P.A.S., qui ont tous fait leurs preuves, et ne manquerons pas d'en développer de nouveaux.

Dans un souci d'efficacité et de bonne gestion, à Chaumont-Gistoux, toute l'action sociale a été regroupée dans un pôle social géré par le CPAS. Dès lors, il est devenu le lieu où tout un chacun, confronté à une difficulté, peut trouver de l'aide mais aussi celui où les citoyens peuvent bénéficier de services ou prendre part aux multiples activités qui y sont proposées.

Le travail social individualisé doit rester la priorité du C.P.A.S. Nos équipes ont pour objectif de soutenir l'autonomie des usagers par une approche pédagogique, de prévention et d'accompagnement.



Pour un travail de qualité, le C.P.A.S. veillera à maintenir et encourager les synergies avec la commune. Le travail en réseau et en partenariat avec les associations et services actifs sur le territoire communal est et restera également une priorité. Le C.P.A.S. veillera à soutenir les initiatives citoyennes, à construire ses projets avec la participation des usagers et à développer le volontariat. Mobilisons toutes les forces vives !

Pour une meilleure information, un nouveau site internet donnera accès à tout renseignement utile concernant la commune et le C.P.A.S., les services qu'ils offrent, les documents et formulaires, ... ainsi que les coordonnées des personnes référentes à qui s'adresser.

Durant les six années à venir, nous concentrerons notre action sur les axes suivants :

Familles et petite enfance :

- ▶ Soutenir, par les services et les activités proposées, toutes les familles et particulièrement les familles monoparentales, les familles fragilisées et celles qui sont confrontées à la violence intrafamiliale. Nous souhaitons mettre en place un projet d'accompagnement et des solutions d'hébergement pour les parents solos en difficulté.
- ▶ Soutenir les initiatives de création de places d'accueil pour les plus petits ainsi que les crèches existantes de manière à garantir la qualité de l'accueil pour tous les enfants.
- ▶ Participer, avec l'ONE notamment, au soutien à la parentalité (conférences, ouverture du jardin des crèches aux familles, ...), encourager les initiatives d'accès à la culture pour les 0 à 3 ans (par le théâtre, les contes, les livres, le festival de l'éveil créatif, ...).
- ▶ Désigner un référent local pour tous les services relatifs à la petite enfance.
- ▶ Poursuivre pour les jeunes étudiants les éditions de « Printemps et Été solidaires » dans une perspective de découverte du monde du travail.

Aînés et personnes en situation de handicap :

- ▶ Travailler en partenariat avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) et celui de la personne handicapée (CCCPH), soutenir leurs projets et initiatives.
- ▶ Sensibiliser les habitants de toutes générations aux difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées et inciter à la considération et au respect à leur égard.
- ▶ Soutenir leurs aidants-proches.
- ▶ Poursuivre et encourager le projet de permanences au public sourd et malentendant

« Sour'Dimension » ainsi que celui des appartements inclusifs.

- ▶ S'engager dans la démarche des « Villes Amies des Aînés » visant à soutenir un vieillissement actif et en bonne santé par la participation des aînés à la vie sociale et citoyenne.
- ▶ Tout mettre en œuvre pour permettre aux aînés qui le souhaitent de rester le plus longtemps possible à domicile et dans cette perspective développer encore l'offre de services et l'accès à une mobilité répondant à leurs besoins spécifiques (taxi-social notamment), soutenir la solidarité de proximité via le volontariat et un réseau d'assistance entre voisins (visites à domicile, contacts téléphoniques, aides aux courses, ...).
- ▶ Rechercher des partenariats afin de poursuivre et développer le projet de « Maison de belle vie ».

Accueil, vivre ensemble et vivre bien

- ▶ Encourager et développer les initiatives de rencontres intergénérationnelles, interculturelles et de quartier, qui permettent de rompre l'isolement, entrer en relation et valoriser les talents telles le « livre-échange », l'atelier tricot, les activités de loisirs, la maison de jour communautaire, l'apprentissage du vélo, ...
- ▶ Réduire la fracture numérique, poursuivre et développer l'offre de services de l'espace public numérique et encourager les initiatives de programmes facilitant l'accès aux outils numériques tel « Sans Souris ».
- ▶ Etudier la possibilité de mettre sur pied un service de médiation locale.
- ▶ Poursuivre et développer des projets comme l'épicerie sociale, le Repair café, ...
- ▶ Accompagner les mineurs arrivés en Belgique sans leur famille et les adultes en procédure d'asile.
- ▶ En matière de santé, porter une attention particulière à la prévention, poursuivre notre collaboration avec l'équipe du projet 107 (soutien de la santé mentale des citoyens) ainsi que les cours de gymnastique adaptée et permettant la réduction des chutes.

Aide à l'emploi

- ▶ Encourager l'insertion sociale et professionnelle.
- ▶ Soutenir nos indépendants via notre Cellule pour les Indépendants.



- ▶ Proposer un accès à un service de parrainage où les jeunes pensionnés partagent expérience, conseils et réseau avec des personnes en recherche d'emploi.

Logement

- ▶ Poursuivre la gestion des logements d'urgence, de transit et d'insertion.
- ▶ Ainsi que la collaboration avec la commune, l'agence Immobilière sociale (AIS) et l'Immobilière publique du Brabant wallon (IPBW) pour augmenter le nombre de logements publics.

Volet budgétaire

La Déclaration de Politique Sociale, si elle comporte des objectifs qui nécessitent davantage de mobilisation et d'énergie que de moyens financiers, présente également des objectifs financièrement plus lourds. Pour ceux-ci, nous veillerons à une utilisation optimale des subventions et nous rechercherons activement tous les subsides, aides et partenariats possibles. Selon les domaines, nous ferons appel à la Région wallonne, l'ONE, la Province ou encore aux partenariats privés ou citoyens.

Un Programme Stratégique Transversal sera établi dans la foulée de cette déclaration. Cet outil permettra de réaliser un travail organisationnel, prévisionnel et budgétaire sur la durée de la législature. Il tiendra compte de l'évolution sociale (hausse de la précarité et conséquences de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir notamment) et permettra de cibler, puis rencontrer, les besoins de la population. Il offrira aussi une vue d'ensemble sur les synergies et collaborations développées avec la commune.

Le collège communal

Le Collège communal de Chaumont-Gistoux se compose de sept membres : le Bourgmestre, cinq échevins et la Présidente du CPAS ayant également des fonctions scabinales. Ils sont élus pour six ans. La prochaine échéance électorale est le mois d'octobre 2030.

Comme vous le lirez ci-dessous, le Collège communal est un organe décisionnel collégial. Ses membres se partagent les compétences et attributions qui garantissent la gestion communale au quotidien.

Le Collège se réunit tous les jeudis. Le Directeur général prépare les dossiers qui y sont examinés et en dresse les procès-verbaux.

Les membres du Collège communal, Bourgmestre, échevins et Présidente du CPAS, sont à votre disposition à la Maison communale sur rendez-vous. Vous trouverez leurs coordonnées personnelles ci-dessous.

Composition

Philippe BARRAS

| Villages

Bourgmestre

Coordonnées :

Rue Peumont 3 à Chaumont-Gistoux
tél. 0476/80.26.33

philippe.barras@chaumont-gistoux.be

Attributions : Légales (sécurité, police, état civil, population), relations publiques, gouvernance et éthique, synergie commune/CPAS et intercommunales



Bérangère AUBECQ

| Ensemble pour Chaumont-Gistoux

Première échevine

Coordonnées :

Rue Moulin d'Inchebroux 4 à Gistoux
tél. 0477/37.28.35

berangere.aubecq@chaumont-gistoux.be

Attributions : Finances et marchés publics, cultes, culture, tourisme, manifestations et commémorations locales, vie associative



Christine DOTREMONT

| Ecolo

Deuxième échevine

Coordonnées :

Parvis Saint-Roch 5 à Chaumont-Gistoux
tél. 0477/75.68.23

christine.dotremont@chaumont-gistoux.be

Attributions : Enseignement, jeunesse, accueil temps libre, plaines de vacances, bâtiments scolaires et de jeunesse, bien-être animal, droits humains, égalité des chances



Luc DELLA FAILLE DE LEVERGHEM

| Villages

Troisième échevin

Coordonnées :

Rue de Sart-Risbart 16
à Chaumont-Gistoux
tél. 0475/53.39.98

luc.dellafaille@chaumont-gistoux.be

Attributions : Urbanisme, aménagement du territoire, logement, transition écologique (développement durable, environnement, espaces verts, énergie, cimetières)



Pierre-Yves DOCQUIER

| Ensemble pour Chaumont-Gistoux

Quatrième échevin

Coordonnées :

Rue Croisette 29 à Chaumont-Gistoux
tél. 0478/43.25.37

pierre-yves.docquier@chaumont-gistoux.be

Attributions : Sport, Economie, Commerce, Agriculture, Emploi



Ravi MISRA

| Villages

Cinquième échevin

Coordonnées :

Rue de Louvranges 55 à Chaumont-Gistoux
tél. 0477/30.93.78

ravi.misra@chaumont-gistoux.be

Attributions : Travaux publics, mobilité, bâtiments et voiries, communication et digitalisation, participation citoyenne



Claire ESCOYEZ-CHARLES

| Villages

Présidente du CPAS

Coordonnées :

Rue Joseph Piette 18 à Chaumont-Gistoux
tél. 0474/29.02.45

claire.escoyez@chaumont-gistoux.be

Attributions : Présidence du CPAS et affaires sociales

